

70 000 € en dix ans : à Sotteville-lès-Rouen, quand l'ex-maire expose les compteurs en matière de frais de représentation

Le Poulpe

Enveloppe financière des communes méconnue du grand public, aux contours flous voire opaques, les frais de représentation du maire ont récemment défrayé la chronique en France. Le Poulpe s'est plongé dans les données comptables des villes de Seine-Maritime. À Sotteville-lès-Rouen, l'utilisation de cette manne par l'ex-maire socialiste Luce Pane soulève des questions.

Longtemps passés sous les radars, les frais de représentation du maire ont fait irruption dans le débat public à la faveur d'affaires médiatiques retentissantes : [une enveloppe de 42 000 € annuelle allouée au maire et président de métropole de Chartres](#) sans justificatifs à présenter, [des soins de beauté financés sur deniers publics à Aix-en-Provence](#), ou encore la maire du 8e arrondissement de Paris qui achète, [pour la bagatelle de 35 000 €](#), des vêtements haut de gamme avec l'argent du contribuable.

S'il n'y a rien d'illégal là-dedans, ces exemples ont choqué l'opinion et illustrent toute l'ambiguïté qui règne autour de ces dépenses réservées au premier édile d'une commune.

En principe, les frais de représentation du maire désignent l'ensemble des dépenses engagées dans le cadre de ses fonctions pour assurer la représentation officielle de la commune, notamment lors de réceptions, d'événements ou de relations avec des partenaires.

Ils s'ajoutent donc à de potentiels frais de déplacement, d'aide à la personne ou liés à une mission spéciale, prévus pour indemniser les élus dans l'exercice courant de leur mandat.

Des milliers de données comptables analysées

Mais dans les faits, « *il n'y a quasiment pas d'encadrement normatif, aucun référentiel, c'est-à-dire une liste des dépenses susceptibles d'être effectuées dans le cadre de ces frais* », pose Elise Untermaier-Kerléo, directrice du département éthique publique à l'Observatoire de l'éthique publique (OEP). « *La loi dit simplement que le conseil municipal peut voter des indemnités au maire pour frais de représentation – donc ce n'est pas systématique – mais ça s'arrête là.* »

Le Poulpe a compilé, [via le site de données du ministère de l'Économie](#), tous les frais de représentation des maires – qui font l'objet d'une ligne de compte spécifique – déclarés par les communes de Seine-Maritime entre 2020 et 2024.

Dans l'écrasante majorité des cas, l'exploitation de ces données ne fait pas ressortir de situations hors normes. À l'exception de Sotteville-lès-Rouen, deuxième ville de la métropole en nombre

d'habitants, dirigée par la socialiste Luce Pane sur la période prise en compte – [elle a démissionné de ses fonctions en mars 2024](#).

Frais de représentation du maire — Seine-Maritime (2020–2024)							
Rang	Commune	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL 2020-2024
1	SOTTEVILLE-LES-ROUEN	3 895,00 €	6 846,04 €	8 966,85 €	9 493,30 €	2 648,10 €	31 849,29 €
2	OISSEL	4 340,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	18 740,00 €
3	SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	18 000,00 €
4	LA LONDE	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	12 000,00 €
5	ORIVAL	2 764,29 €	3 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	-	10 264,29 €
6	CAUDEBEC-LES-ELBEUF	718,75 €	1 573,34 €	2 684,52 €	2 410,07 €	1 445,28 €	8 831,96 €
7	LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL	-	-	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	6 000,00 €
8	LES LOGES	-	371,52 €	1 455,04 €	1 796,12 €	-	3 622,68 €
9	ROLLEVILLE	-	-	-	-	2 545,00 €	2 545,00 €
10	AUBEGUIMONT	-	-	-	-	1 514,54 €	1 514,54 €
11	LA REMUEE	-	-	457,40 €	345,90 €	579,90 €	1 383,20 €
12	MAROMME	-	938,32 €	-	-	335,33 €	1 273,65 €
13	VAL-DE-LA-HAYE	-	-	394,90 €	326,60 €	395,49 €	1 116,99 €
14	BLANGY-SUR-BRESLE	500,00 €	222,20 €	-	109,30 €	-	831,50 €
15	SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF	346,51 €	43,90 €	154,66 €	-	29,45 €	574,52 €
16	ECRAINVILLE	95,00 €	95,00 €	95,00 €	95,00 €	-	380,00 €
17	DUCLAIR	-	-	190,00 €	95,00 €	95,00 €	380,00 €
18	BIVILLE-LA-BAIGNARDE	95,00 €	-	95,00 €	95,00 €	95,00 €	380,00 €
19	BARENTIN	-	-	-	167,86 €	166,30 €	334,16 €
20	DOUDEVILLE	-	-	-	190,00 €	-	190,00 €

Source : balances comptables des communes de Seine-Maritime (compte 6536 / 65316), Ministère de l'Economie, data.economie.gouv.fr

Note : seules les vingt premières communes ont été retenues pour des raisons de lisibilité

Avec plus de 31 000 € de frais de représentation entre 2020 et 2024, Sotteville-lès-Rouen se place largement en tête des communes de Seine-Maritime où le premier édile a le plus recours à cette enveloppe financière.

Sollicitée, la municipalité a tenu à préciser qu'un total de 600 € avait fait l'objet d'une erreur d'imputation comptable en 2023, ce qui ramène le montant, pour cette année, à 8 893 € et non 9 493 € comme indiqué dans le tableau. Reste que la facture demeure, pour la période prise en compte, près de deux fois supérieure à celle de la ville qui arrive en deuxième position.

Pour avoir une vue d'ensemble, *Le Poulpe* a donc extrait les données relatives aux frais de représentation de Luce Pane depuis 2014, date du début de son premier mandat. Résultat : celle qui a également été députée de 2012 à 2017 a pu se voir rembourser, sur dix ans, un montant d'environ 70 000 € grâce à ce dispositif.

Sur la période de dix ans de plein exercice (2014-2023), l'élue a bénéficié de 6 826 € par an, soit 568 € par mois. Une coquette somme, à peine trois fois inférieure au [plafond maximal autorisé pour le maire de Paris, fixé à 19 000 € par an](#), pour une ville 71 fois plus petite que la capitale.

Frais de représentation du maire — Sotteville-lès-Rouen (2014–2024)

ANNEE	COMMUNE	NOMEN	COMPTE	MONTANT (€)
2014	SOTTEVILLE-LES-ROUEN	M14	6536	5 739,15 €
2015	SOTTEVILLE-LES-ROUEN	M14	6536	6 801,26 €
2016	SOTTEVILLE-LES-ROUEN	M14	6536	6 794,55 €
2017	SOTTEVILLE-LES-ROUEN	M14	6536	8 206,27 €
2018	SOTTEVILLE-LES-ROUEN	M14	6536	4 638,35 €
2019	SOTTEVILLE-LES-ROUEN	M14	6536	7 488,85 €
2020	SOTTEVILLE-LES-ROUEN	M14	6536	3 895,00 €
2021	SOTTEVILLE-LES-ROUEN	M14	6536	6 846,04 €
2022	SOTTEVILLE-LES-ROUEN	M14	6536	8 966,85 €
2023	SOTTEVILLE-LES-ROUEN	M14	6536	8 893,00 €
2024	SOTTEVILLE-LES-ROUEN	M57	65316	2 648,10 €
TOTAL 2014–2024				70 917,42 €

Source : balance comptable de la commune de Sotteville-lès-Rouen / data.economie.gouv.fr

Note : montant modifié pour l'année 2023 suite à correction déclarée par la municipalité

Si aucun plafond n'est défini dans la loi, « *il revient au conseil municipal de fixer un montant maximal annuel alloué au remboursement des frais de représentation du maire* », précise Alexandra Aderno, avocate associée en charge de la « *vie des acteurs publics* » au sein du cabinet Seban.

Et c'est là que les montants remboursés à l'ex-maire poussent à s'interroger. Car en 2020, le conseil municipal de Sotteville-lès-Rouen avait statué : pour les frais de représentation, ce sera 7 000 € par an maximum. Or, ce plafond a été largement dépassé en 2022 et 2023, de près de 30 % à chaque fois. « *C'est assez étonnant, car un comptable public n'est censé payer qu'au regard de la délibération qui a fixé le montant de l'enveloppe* », analyse Maître Aderno.

Questionné à ce sujet, le service communication de Sotteville-lès-Rouen explique : « *Ces années correspondent à la sortie de l'épidémie de Covid. Des années où les liens informels, essentiels, étaient renoués entre tous les acteurs de la vie publique. Ces liens, ce ne sont pas des échanges de mails ou des visioconférences. Ce sont des leviers qui permettent de faire avancer les sujets, de consolider des partenariats, de mener des arbitrages. Tout cela, dans l'intérêt de la commune. Une des illustrations de l'utilité de ces frais de représentation, c'est le retour du festival Viva Cité sur trois jours en 2024.* »

Pour son premier mandat (2014-2020), le conseil municipal n'avait tout simplement fixé aucun plafond, d'après une délibération consultée par *Le Poulpe*.

Des notes de restaurants de plusieurs centaines d'euros

Reste une question en suspens : comment ces fonds ont-ils été dépensés ? L'ont-ils été « *dans l'intérêt de la commune* », comme le prévoient les textes ?

En 2024, l'association Transparence citoyenne, soutenue financièrement - au moins un temps - par le milliardaire d'extrême droite, Pierre-Edouard Stérin, a demandé à la municipalité de Sotteville-lès-Rouen – comme à toutes les collectivités de plus de 10 000 habitants – de lui transmettre les notes de frais du maire, et notamment celles liées à la représentation, ainsi que « *les reçus afférents* ».

Des documents communicables, [a tranché le Conseil d'État en 2023 dans une affaire opposant un journaliste à Anne Hidalgo](#). Pour autant, la commune n'enverra qu'un « *état récapitulatif des frais* », sans le détail des factures.

[Les documents obtenus par Transparence citoyenne, consultés par Le Poulpe](#), révèlent qu'une majorité des frais de représentation de Luce Pane – près de 18 000 € entre 2020 et 2024 – ont été engagés pour régler des notes de restaurants. Dans le détail, les factures dépassent, de façon récurrente, les 300 € pour un repas. Elles sont susceptibles de couvrir la note de plusieurs convives.

Des bonnes tables reviennent en boucle, notamment à La Londe et à La Saussaye. L'objet de ces dîners ? La simple mention « *réunion de travail* » apparaît dans les demandes de remboursement effectuées par la maire. La note de restaurant la plus élevée, d'un montant de 626 €, a été réglée à Rouen, le 22 février 2024, soit trois semaines avant la démission de Luce Pane.

Des justificatifs incomplets

« *Ces frais de représentation ont servi à couvrir des repas de travail avec les collaborateurs et les partenaires de la Ville afin de faire avancer les sujets, de consolider des partenariats, de mener des arbitrages* », argue la municipalité, qui fait remarquer que les frais de représentation du maire ont drastiquement baissé depuis 2024.

Elle appelle à ce « *que le législateur s'empare enfin de cette question et précise les termes et conditions de l'utilisation des frais de représentation* ». Sollicitée à plusieurs reprises par *Le Poulpe*, Luce Pane n'a pas donné suite.

Reste que les justificatifs communiqués par la Ville ne font état que de 17 948 € de frais de représentation remboursés à la maire entre 2020 et 2024... quand les comptes, eux, chiffrent la facture totale sur la période à plus de 31 000 €. Un trou dans la raquette de près de 14 000 €.

À quoi a servi cet argent ? Sur ce point, la Ville confirme que le montant total est de l'ordre de 31 000 €, mais n'a pas été en mesure de fournir une explication sur ce différentiel. Pour Elise Untermaier-Kerléo, de l'Observatoire de l'éthique publique (OEP), « *il y a un vrai manque de transparence sur les frais de représentation du maire en France. C'est cette absence d'encadrement qui ouvre la voie à des dérives.* »